

PAROISSE DE SAINT-CYR-SUR-MER



<https://oclocher.fr>

Secrétariat : 15 boulevard Jean Jaurès
Ouvert du mardi au samedi de 10h à 12h
04 94 26 44 29 – paroisse.saintcyrsumer@orange.fr
www.paroisse-saintcyrsumer.com
● : *Paroisse Saint Cyr sur Mer*

Toute l'actualité et les événements de la paroisse sur « **Oclocher** ».

Télécharger l'application avec le QR code ci-dessus,

ou rendez-vous sur le site : <https://app.oclocher.fr>

**Vous trouverez sur Oclocher
les obsèques, baptêmes et mariages des jours à venir.**



POUR PRÉPARER NOËL

ADORATION DE L'AVENT

du 11 au 15 décembre
à l'église
de 10h à 20h

Inscriptions sur le tableau au fond de l'église.

Soirée Adoration & Confession

Vendredi 15 décembre de 19h30 à 21h30

La Messe d'accueil de Mgr Touvet sera présidée par le Cardinal Aveline à la cathédrale de Toulon le **dimanche 10 décembre à 16h.**

Vous pouvez suivre la retransmission en direct sur :

<https://www.youtube.com/live/y8TcYueN5PQ>

Horaires des Messes

4^{ème} dimanche de l'Avent :

- Samedi 23 décembre à 18h30
- Dimanche 24 décembre à 10h30 (**pas de Messe à 9h**)

Noël :

- Dimanche 24 décembre à 18h30 et à 23h30

- Lundi 25 décembre à 10h30 (pas de Messe à 9h)



Le Denier, c'est vraiment vital pour l'Église ! Ne l'oubliez pas...

Le Denier, qu'est-ce que c'est ?

Le Denier est une participation de chaque catholique à la vie de son diocèse. Il sert à couvrir les dépenses de :

- la rémunération des prêtres du diocèse,
- leurs cotisations sociales (obligatoires)...
- la rémunération des salariés administratifs et pastoraux

Pourquoi donner au Denier ?

Donner au Denier, c'est :

- un devoir pour chaque catholique
- une façon de remercier pour ce qu'on a reçu
- un moyen de permettre que cela dure
- un coup de pouce à donner pour que la mission de l'Église se déploie auprès de tous !

C'est un don volontaire, il n'y a pas de tarif ! Chacun donne en conscience selon ses possibilités. Le don moyen augmente chaque année et nous en sommes très reconnaissants mais le nombre de donateurs ne cesse de baisser.

Vous bénéficiez de 66 % de réduction fiscale dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. L'ADFT produira un reçu fiscal que vous recevrez automatiquement en début d'année prochaine.

Vous pouvez donner :

- **en ligne** : <https://don.frejustoulon.fr/c/denier/>
- **ou avec le QR code ci-joint**
- **ou avec les enveloppes au fond de l'église.**



Merci !